

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 février 2017 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michel Croteau, maire
Mme Sylviane Cloutier, conseillère
M. Clément Gignac, conseiller
M. Claude Lessard, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Vivian Viviers, directrice générale
Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

ABSENTE:

Mme Diane Guérard, conseillère

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale :
 - a) Dérogation mineure pour le 190, chemin de la Passe ;
 - b) Dérogation mineure pour le 292, chemin Thomas-Maher ;
 - c) Dossier du 268, chemin Mongrain ;
7. Rapport de la directrice générale :
 - a) Signature du mandat donné à Beudet Fontaine pour la préparation des états financiers 2016 ;
 - b) Lettre de conformité de la MMQ ;
 - c) Ristourne de la MMQ ;
 - d) Développement économique Canada confirmant que nous ne sommes pas admissibles à la subvention du fédéral ;
 - e) Lettre d'appréciation à Strategia Conseil ;
8. Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)
9. Rapport du Comité sur les infrastructures ;
10. Rapport du Comité consultatif d'urbanisme ;
11. Rapport du Comité en Environnement ;
12. Club Nautique St-Louis ;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

13. Autres sujets :

a)

14. Période de questions

15. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après y avoir ajouté les points suivants :

- a) Mise à l'eau Fossambault-sur-le-Lac;
- b) Travaux routiers chemin Thomas-Maher;
- c) Transport Canada.

CA-008-2017 Sur proposition de Mme Sylviane Cloutier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec les ajouts mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017.

CA-009-2017 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2017 est adopté tel que soumis par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de janvier 2017 ;
- Conciliation bancaire au 31 janvier 2017 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de janvier 2017.

CA-010-2017 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de janvier 2017 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de février 2017.

CA-011-2017 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Roxane Ouellet dépose le rapport des permis émis pour le mois de janvier 2017. Mme Ouellet remet également un rapport comparatif pour 2016-2017.

a) Dérogation mineure pour le 190, chemin de la Passe

Mme Ouellet explique la demande de dérogation qui a été présentée au CCU. M. Claude Tessier recommande de demander au propriétaire de travailler l'architecture. S'il s'avère impossible de changer quoi que ce soit pour la rendre conforme, il faudrait obtenir une lettre de l'architecte le confirmant. La nouvelle construction améliore la situation et c'est un élément positif important.

CA-012-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil autorise la demande de dérogation mineure conditionnellement cependant au dépôt d'une lettre de l'architecte à l'effet qu'il ne peut rendre conforme aux règlements la nouvelle construction.

ADOPTÉ

b) Dérogation mineure pour le 292, chemin Thomas-Maher

Mme Ouellet explique la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage qui a été incendié. Dû à la topographie du terrain, il ne peut déplacer ce bâtiment.

CA-013-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil autorise la demande de dérogation mineure pour la reconstruction d'un garage qui a été incendié le 13 septembre 2016.

c) Dossier du 268, chemin Mongrain

Le Maire explique le dossier du 268 chemin Mongrain. Suite au jugement de la Cour municipale, une opinion a été demandée à nos procureurs. Compte tenu de la lettre reçue,

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

compte tenu du plan d'aménagement soumis sur lequel apparaît le cabanon et que celui-ci a été approuvé, compte tenu des coûts d'un procès et du risque de se faire refuser ce recours, il est convenu de ne pas entreprendre des procédures en démolition conditionnellement à ce que la revégétalisation de la rive soit complétée. Une lettre de nos procureurs sera transmise au propriétaire à cet effet.

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers informe les membres du Conseil de la correspondance reçue.

a) Signature du mandat donné à Beudet Fontaine pour la préparation des états financiers 2016

La firme comptable Beudet Fontaine nous a transmis son offre de service pour la préparation des états financiers 2016 et nous demande de signer ledit mandat. Nous avons les mêmes comptables depuis une dizaine d'années et ils sont très efficaces et disponibles et ce, à un coût raisonnable.

CA-014-2017 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil autorise la directrice générale à signer le mandat et le retourner à la firme comptable pour la préparation des états financiers 2016.

b) Lettre de conformité de la MMQ

Mme Viviers explique que suite à une inspection des bâtiments par la compagnie d'assurance, des recommandations avaient été faites concernant la gestion des risques et de la prévention. Nous avons procédé au suivi de ces recommandations et avons reçu une lettre de conformité de la Mutuelle des Municipalités confirmant que les travaux ont été exécutés à leur satisfaction.

c) Ristourne MMQ

Mme Viviers dépose une lettre reçue de la Mutuelle des Municipalités nous accordant une ristourne de 2 536 \$ sur notre prime d'assurance, n'ayant pas eu de réclamation depuis quelques années.

d) Lettre de Développement économique Canada confirmant que nous ne sommes pas admissibles à la subvention du fédéral

Mme Viviers dépose une lettre reçue de Développement économique Canada suite à notre demande de subvention et confirmant que nous ne sommes pas admissible à la subvention.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

e) Lettre d'appréciation à Strategia Conseil

La firme Strategia Conseil demande de lui transmettre une lettre d'appréciation pour le travail qui a été fait dans le dossier du Complexe multifonctionnel. Mme Viviers leur fera parvenir une lettre à cet effet puisque, effectivement, le conseil est très satisfait de leur travail d'évaluation.

8. Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale CIM

Mme Viviers explique aux membres du Conseil que la firme Corporation Informatique Bellechasse qui est la firme qui gère notre système comptable a été fusionnée avec la Fédération Québécoise des municipalités et que pour être membre de cette nouvelle coopérative, nous devons souscrire à vingt (20) parts du capital social pour un montant de deux cents dollars (200\$).

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

CA-015-2017 - IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIANE CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE M. Michel Croteau, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Ville de Lac-Saint-Joseph, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE M. Michel Croteau, maire, agisse à titre de représentant de la Ville de Lac-Saint-Joseph, dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

9. Rapport du Comité d'infrastructures

M. Michel Croteau mentionne qu'il a communiqué avec l'architecte aujourd'hui pour avoir un échéancier. Ils ont échangé les plans avec les ingénieurs et pense que d'ici la fin mars nous pourrions aller en appel d'offres au SEAO.

M. Clément Gignac ajoute qu'il n'y a pas eu de réunion formelle du CCI et qu'aucune décision ne sera prise tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas les résultats des appels d'offres qui devraient nous parvenir d'ici la fin avril.

10.- Rapport du Comité d'urbanisme

Ce point a été traité avec le rapport de l'inspectrice municipale.

11.- Rapport du Comité en environnement

M. Claude Lessard dépose le plan triennal préparé par les membres de son comité et explique les travaux à envisager pour l'année 2017.

12.- Club Nautique St-Louis

M. Croteau mentionne que lui et M. Clément Gignac ont rencontré Mme Guérard et M. René Roy concernant les opérations et investissements. Le Club Nautique a un surplus budgétaire. Toutes les opérations vont rester au Club Nautique et les investissements sont payés par la Ville. On a demandé au Club Nautique de nous décrire leurs besoins pour les 5 prochaines années. Pour les opérations, le Club reçoit une subvention de 32 500 \$ et leur budget est de 144 000 \$. Ça va bien mais il faut mettre beaucoup d'efforts. On demande que les inscriptions soient faites le plus tôt possible pour pouvoir planifier plus tôt la saison estivale.

13.- Autres sujets

a) Demande de Ville de Fossambault-sur-le-lac

M. Michel Croteau explique qu'il a reçu une demande du Maire de Fossambault-sur-le-lac à savoir si nous serions intéressés à ce que leurs citoyens puissent avoir accès à notre rampe de mise à l'eau au Club Nautique St-Louis, moyennant un dédommagement. Après discussion, il s'avère très difficile de contrôler la mise à l'eau des bateaux d'autant plus que ça amènerait une circulation beaucoup plus dense au Club et non sécuritaire pour les enfants qui fréquentent le Club nautique durant l'été. M. Croteau demandera plus d'informations à M. Laliberté ainsi qu'une proposition et nous pourrions en rediscuter lors d'une prochaine séance s'il y a un suivi à donner à cette demande.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

b) Travaux routiers sur chemin Thomas-Maher

M. Jacques Tessier mentionne qu'il a rencontré M. Patrice Towner de la firme WSP afin de faire un relevé des travaux routiers nécessaires sur le chemin Thomas-Maher. M. Towner nous a remis un estimé des coûts pour les relevés et les plans et devis soit un montant de 8 700 \$ (taxes en sus).

CA-016-2017 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyé par M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil donne mandat à la firme WSP de préparer et procéder à la demande de soumissions pour des travaux de réfection de structures et de pavages à divers endroits du chemin Thomas-Maher.

c) Transport Canada

Mme Nathalie Boivin, agente de développement de la sécurité nautique chez Transport Canada a présenté aux membres du Conseil le projet pilote pour la saison 2017, soit le Programme de vérification de courtoisie d'embarcation de plaisance. Les trois (3) villes entourant le lac St-Joseph ont accepté de participer à ce projet pilote. Les coûts sont de 997 \$ par municipalité

CA-017-2017 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil confirme sa participation au Programme de vérification de courtoisie d'embarcation de plaisance pour la saison 2017.

15- Période de questions

Pas de question.

16.- Levée de la séance

CA-018-2017 Sur proposition de Mme Sylviane Cloutier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 21h00.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire